

COLLECTIF 69 DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN

c/o Maison des passages 44, rue St Georges 69005 LYON

Tél.

06 01 91 52 18

Courriel

palestine69@orange.fr

Site Internet

<https://collectif69palestine.fr>



BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2025

PERSONNE PHYSIQUE

(adhésion en son nom personnel)

Je souhaite adhérer **en mon nom personnel** à l'association "Collectif 69 de soutien au peuple Palestinien", acceptant de ce fait la Charte et les statuts de l'association. **Si c'est un renouvellement [] ne renseigner que les informations qui ont changé.**

► **20 euros (tarif normal)**

► 10 euros (tarif réduit : précaires et étudiants)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

Téléphone(s) :

Email (**BIEN LISIBLEMENT SVP**) :@.....

Fait à le

Signature

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES :

« Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure qu'avec votre accord. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la Loi 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6/01/1978 ».

PERSONNE MORALE

(adhésion au nom d'une organisation)

Je souhaite faire adhérer mon organisation à l'association "Collectif 69 de soutien au peuple Palestinien", acceptant de ce fait la Charte et les statuts de l'association Collectif 69 du soutien au peuple palestinien.

NOM DE L'ORGANISATION ADHERENTE :

Si c'est un renouvellement [] ne renseigner que les informations qui ont changé.

► **30 euros (tarif normal)**

Responsable signataire :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

Téléphone(s) :

Email :@.....

Fait à le

Signature

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES :

« Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure qu'avec votre accord. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la Loi 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6/01/1978 ».